



CRITÈRES ADDITIONNELS POUR LA RÉGATE DES ESPOIRS OLYMPIQUES 2022

Critères de sélection finaux approuvés par le Conseil de course de vitesse – 17 mars 2022

1. Généralités

1.1 Les critères de sélection additionnels sont soumis aux principes et procédures de sélection de l'équipe nationale de vitesse 2022 - Document de vitesse sur le [site Web de CKC](#).

Les athlètes sélectionnés sur l'équipe des Espoirs Olympiques devront payer des pour y participer. Une estimation des frais sera communiquée au moment de l'inscription pour les EEN2.

2. Objectifs de performance

2.1 Les critères de sélection additionnels des Espoirs Olympiques 2022 doivent être appliqués en vertu des objectifs de performance de CKC, c'est-à-dire identifier les équipages qui démontrent le potentiel de terminer parmi les 8 premiers dans une épreuve olympique lors de la compétition internationale pour laquelle ils sont considérés.

2.2 La régates des Espoirs Olympiques aura lieu à Bratislava, en Slovaquie, du 9 au 11 septembre 2022.

3. Aperçu des sélections

3.1 Les sélections auront lieu selon les deux priorités ci-dessous :

3.1.1 Priorité 1 – Classement des EEN2

3.1.2 Priorité 2 – Classement des championnats canadiens

3.3 À moins d'annulations en lien avec la pandémie de COVID-19 et les restrictions de la santé publique, les seules compétitions utilisées en 2022 pour sélectionner les membres de l'équipe seront :

3.3.1 Essais de l'équipe nationale #2 (EEN2), Montréal, Québec, 24 au 28 juin 2022

3.3.2 Championnats canadiens, Shawinigan, Québec, 23 au 27 août 2022

**Nonobstant ce qui est indiqué en début d'article 3.3, si l'une des compétitions susmentionnées est annulée en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de la santé publique, CKC avisera les athlètes concernés aussitôt que possible si la compétition est remplacée par une autre pour la sélection d'équipe (et si tel est le cas, quelle compétition la remplacera et à quelles dates) ou si le processus de sélection aura lieu selon les compétitions qui auront lieu (et si tel est le cas, de quelle façon cette décision affectera le processus de sélection du présent document).

3.5 Le processus de sélection de l'équipe des Espoirs Olympiques prendra fin d'ici le 28 août 2022.

3.6 Les décisions finales concernant les inscriptions à la régates des Espoirs Olympiques sont à la discrétion de l'entraîneur-chef.

3.7 Un résumé du processus de sélection se trouve dans l'annexe C pour aider les athlètes/équipages et les entraîneurs.

4 Priorité 1 : Classement des EEN2

4.1 Les athlètes U17 ayant le meilleur classement aux épreuves U18 suivantes lors des EEN2 seront sélectionnés pour l'équipe des Espoirs Olympiques :

200 m C1 féminin U18

500 m C1 féminin U18

500 m K1 féminin U18 finale 1

1000 m C1 masculin U18

500 m C1 masculin U18

1000 m K1 masculin U18

500 m K1 masculin U18

Un(e) athlète U16 au sommet du classement U17 sera considéré(e) comme un(e) athlète U17.

Si le même athlète obtient le meilleur classement U17 dans deux des épreuves indiquées à l'article 4.1 dans la même discipline aux EEN2, le deuxième athlète au classement de la même discipline à l'épreuve qui fait partie du programme olympique 2024 sera sélectionné sur l'équipe des Espoirs Olympiques.

4.1.1 De plus, l'équipage K1 féminin U17 ayant le meilleur classement parmi les équipages non sélectionnés dans un classement combiné des finales 1 et 2 sera sélectionné.

- 4.2 Les athlètes U16 ayant le meilleur classement aux épreuves U18 suivantes lors des EEN2 seront sélectionnés pour l'équipe des Espoirs Olympiques :

200 m C1 féminin U18

500 m C1 féminin U18

500 m K1 féminin U18 finale 1

1000 m C1 masculin U18

500 m C1 masculin U18

1000 m K1 masculin U18

500 m K1 masculin U18

Un(e) athlète U16 au sommet du classement U17 sera considéré(e) comme un(e) athlète U17 et le (la) prochain(e) athlète U16 sera sélectionné(e).

Si le même athlète obtient le meilleur classement U16 dans deux des épreuves indiquées à l'article 4.2 dans la même discipline aux EEN2, le deuxième athlète au classement de la même

discipline à l'épreuve qui fait partie du programme olympique 2024 sera sélectionné sur l'équipe des Espoirs Olympiques.

4.2.1 De plus, l'équipage K1 féminin U17 ayant le meilleur classement parmi les équipages non sélectionnés dans un classement combiné des finales 1 et 2 sera sélectionné.

5 Priorité 2 : Classement aux championnats canadiens

5.1 Un classement de discipline U17 sera généré en utilisant le système de points indiqué dans l'annexe B ci-dessous selon les résultats combinés des épreuves U18 suivantes pour chaque discipline (des finales B pourraient être nécessaires).

Canoë féminin 200 m C1 et 500 m C1

Canoë masculin 1000 m C1 et 500 m C1

Kayak masculin 1000 m K1 et 500 m K1.

5.1.1 Le classement du 500 m K1 féminin U18 sera utilisé pour le kayak féminin.

5.2 Le meilleur ou la meilleure athlète U17 dans chacune des quatre disciplines sera sélectionnée(e) pour faire partie de l'équipe des Espoirs Olympiques. Les athlètes sélectionnés en vertu de la priorité 1 (EEN2) ne feront pas partie de ce classement. Les athlètes U16 qui participent aux épreuves U18 lors des championnats canadiens seront considérés comme des athlètes U17 aux fins de la sélection des Espoirs Olympiques.

5.3 Un classement de discipline U16 sera généré en utilisant le système de points indiqué dans l'annexe B ci-dessous selon les résultats combinés des épreuves U16 suivantes pour chaque discipline lors des championnats nationaux (des finales B pourraient être nécessaires).

Canoë féminin 200 m C1 et 1000 m C1

Canoë masculin 200 m C1 et 1000 m C1

Kayak masculin 200 m K1 et 1000 m K1

Kayak féminin 200 m K1 et 1000 m K1

- 5.4 Le meilleur ou la meilleure athlète U16 dans chacune des quatre disciplines sera sélectionnée(e) pour faire partie de l'équipe des Espoirs Olympiques. Les athlètes sélectionnés en vertu de la priorité 1 (EEN2) ne feront pas partie de ce classement.

- 5.5 Le prochain athlète du côté gauche ou droit au 1000 m canoë masculin et/ou 200 m canoë féminin peut être sélectionné sur l'équipe des Espoirs Olympiques s'il est jugé qu'il ou elle est nécessaire pour les inscriptions des équipages.

ANNEXE A

Temps de performance

Les temps de performance à comparer au temps de finale A (TFA) seront arrondis au dixième de seconde (p. ex., 3:49.46 devient 3:49.5 et 38.74 devient 38.7)

JUNIOR

Compétition	TMO Junior	TOP 8
FC1 200 m	48.0	51.0
FC1 500 m	2:09.0	2:17.0
FC2 500 m	1:58.5	2:03.0
HK1 1000 m	3:35.5	3:43.0
HK1 500 m	1:40.0	1:43.0
HK2 500 m	1:34.0	136.0
HK2 1000 m	3:18.1	3:23.0
HK1 200 m	35.8	37.0
HK4 500 m	1:21.0	1:23.0
HC1 1000 m	3:56.6	4:08.0
HC1 500 m	1:52.0	1:56.0
HC2 500 m	1:45.0	1:49.0
HC2 1000 m	3:41.8	3:50.7
FK1 500 m	1:52.0	1:57.0
FK2 500 m	1:43.0	1:46.5
FK4 500 m	1:34.5	1:36.0
FK1 200 m	41.6	43.0

ANNEXE B

Attribution des points du classement

Classement	Points
1	18
2	17
3	16
4	15
5	14
6	13
7	12
8	11
9	10
10	9
11	8
12	7
13	6
14	5
15	4
16	3
17	2
18	1

ANNEXE C

Diagramme

Ce tableau indique les différents moyens d'obtenir une nomination au sein de l'équipe. Le tableau présente une ligne directrice et il est important de lire attentivement les critères suivants :

